



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 5 mars 2024**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Poste vacant, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

041-2024 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Congrès de l'ADMQ 2024
 - 7.2 Location de toilette- saison 2024
 - 7.3 Adoption du rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risque en incendie
 - 7.4 Permission de voirie et entente d'entretien
 - 7.5 Fête Municipale 2024
 - 7.6 Demande de commandite-Amitié, Musique et Danse
 - 7.7 Demande des voix de l'Achigan
 - 7.8 CCI de Montcalm
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
 - 9.2 Adoption des états financiers 2023
- 10. VARIA**
 - 10.1 Autorisation de passage - Défi Métropolitain 2024
 - 10.2 Autorisation de passage-Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux
 - 10.3 Défi pissenlit 2024
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

042-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

043-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

**044-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

045-2024 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**046-2024 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé durant le mois.

047-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

048-2024 CONGRÈS DE L'ADMQ 2024

Le congrès de l'ADMQ aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 2024.

Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité que la directrice générale, Sherron Kollar, participe au congrès annuel et que les frais d'inscription au coût de 577 \$ plus taxes, soient payés directement par la municipalité.

Que les frais de déplacement et les frais inhérents au congrès seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée

049-2024 LOCATION DE TOILETTE-SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer une toilette chimique sur le terrain de l'aire de repos, du 1^{er} mai au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la toilette sera nettoyée et vidangée une fois par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité de louer une (1) toilette chimique pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2024, chez Toilettes Lanaudière pour la saison 2024.

La facturation se fera au coût de 200 \$ par mois plus les taxes applicables. Pour la première facture, des frais de 60 \$ plus les taxes seront facturés pour le transport aller-retour.

Adoptée

**050-2024 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

À la suite du dépôt du rapport relativement au schéma de couverture de risque transmis par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Lin–Laurentides, Monsieur Sylvain Renaud, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité d'adopter ledit rapport pour l'année 2023.

Adoptée

051-2024 PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

Attendu que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par M. Charles Smith que la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise **la directrice générale, Sherron Kollar**, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Adoptée

052-2024 FÊTE MUNICIPALE 2024

Considérant que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest désire offrir à ses citoyens, une fête municipale avec souper le vendredi 23 août prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à organiser, réserver, faire les achats et de signer l'entente avec Méga Animation au coût de 3 535 \$ taxes en sus.

Que cette dépense soit payée en partie par la subvention du fonds régions et ruralité (FRR).

Adoptée

053-2024 DEMANDE DE COMMANDITE-AMITIÉ, MUSIQUE ET DANSE

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité d'accorder une contribution financière de 200 \$ pour le dîner 30^e anniversaire, de l'organisme Amitié Musique et Danse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Adoptée

054-2024 DEMANDE DE COMMANDITE-LES VOIX DE L'ACHIGAN

Une demande de commandite est présentée par « Les Voix de l'Achigan » de Saint-Roch-de-l'Achigan pour leur concert printanier;

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 150 \$, pour financer certaines dépenses inhérentes au concert.

Adoptée

055-2024 CCI MONTCALM-DINER-CONFÉRENCE

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un (1) billet pour le diner-conférence de la Chambre de commerce et d'Industrie de la MRC de Montcalm, qui aura lieu, le mercredi 10 avril 2024 au Club de golf Montcalm.

Que les frais d'inscription au coût de 80 \$ (plus les taxes applicables), soient payés directement par la municipalité.

Adoptée

056-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 57 878,58 \$ en date du 5 mars 2024;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8969 au chèque no 8987 le montant total des chèques pour le mois de mars 2024 s'élève à 55 418,80 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 2 459,78 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bélanger, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

**057-2024 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS**

À la suite de la présentation sommaire du rapport financier par M. Simon Bellehumeur, CPA auditeur, de la firme DCA Comptable professionnel agréé inc., il est résolu sur proposition de M. Francis Mercier que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest accepte le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant relativement aux états financiers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée

058-2024 VARIA

1. AUTORISATION DE PASSAGE-DÉFI MÉTROPOLITAIN 2024

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un droit de passage dans notre municipalité dans le cadre du tour cycliste le Défi Métropolitain 2024, organisé par Vélo Québec Événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage des cyclistes du Défi métropolitain, le dimanche 26 mai 2024, sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, selon le parcours présenté.

Adoptée

**2. AUTORISATION DE PASSAGE-RANDONNÉE DU SOUVENIR
THIERRY LEROUX**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un droit de passage dans notre municipalité dans le cadre de la Randonnée du Souvenir Thierry Leroux, organisée par la Fondation Thierry LeRoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage des cyclistes de la Randonnée du Souvenir Thierry Leroux, le vendredi 23 août 2024, sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, selon le parcours présenté.

Adoptée

3. DÉFI PISSENLIT 2024

CONSIDÉRANT QUE retarder la coupe des pissenlits favorise la biodiversité et la reproduction des insectes pollinisateurs, telles les abeilles;

CONSIDÉRANT QUE les insectes pollinisateurs profiteront de tous ces pissenlits pour reprendre des forces pour la saison de pollinisation qui commence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest participe au Défi pissenlit 2024, en retardant la coupe de pelouses et encourager les citoyens à participer au Défi pissenlit.

Adoptée

059-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 35).

Adoptée

Les résolutions numéros 041-2024 à 058-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière